

TOUTE L'ÉQUIPE UNSA VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2025



AU SOMMAIRE :

- 1/ RÉORGANISATION DES LABORATOIRES IH/DEL
- 2/ DÉCLARATION UNSA AU CSE DE JANVIER
- 3/ L'UNSA DÉNONCE
- 4/ L'AVANTAGE RESTAURATION
- 5/ DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DES ASC
- 5/ VOS ÉLUS UNSA

Avant le 01/02:

Pose des CP du 01/06 au 30/09

Le 28/02:

Date limite de réponse par l'encadrement

Le 31/01:

Date limite de demande de RH, RCV, RCR, RTT

Le 28/02: Distribution des plannings

Livret UNSA



Calendrier UNSA

Site internet:
efs.unsa.org



1/ RÉORGANISATION DES LABORATOIRES IH/DEL

RAISE Ratio d'Activité IH/DEL par Site et ETP

Cet indicateur métier permet de quantifier le niveau d'activité (15 analyses IH et 14 tâches DEL) en se basant sur la charge de travail divisée par le nombre d'ETP présent (technicien, aide-laboratoire, expert, chef d'équipe, cadre, secrétaire).

Par un savant calcul à base de coefficients dits pondérateurs, selon les analyses et tâches, **on obtient un chiffre qui permet à la direction de présenter un projet aux élus du CSE:**

Suppression de personnel: Secrétaires, postes de jour, postes de nuit, expert...

Modification des horaires ou des amplitudes horaires, la semaine, le week-end, la nuit.

L'UNSA a demandé à la direction de revoir sa copie: Les chiffres présentés sont inexacts pour la plupart et font abstraction de nos difficultés actuelles, du turn over, de l'absentéisme, des démissions, du sous effectif chronique et de la surcharge de travail sur de nombreux sites.

Le projet de regroupement des labos est passé en force en 2017, celui-ci, encore plus dangereux pour la santé du personnel et des patients que l'on transfuse,

L'UNSA s'engage fermement à lutter contre ce projet et à défendre vos droits et vos intérêts en mettant en avant la santé, la sécurité et les conditions de travail.



L'UNSA appelle la direction à revoir sa copie et à prendre en compte les réalités du terrain pour trouver des solutions qui respectent les conditions de travail de tous.

**Retrouvez ce projet par CR pour chaque site,
Répondez nombreux au sondage !!!**



CR1



CR3



CR4



CR6



CR7

2/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE JANVIER



L'UNSA souhaite une bonne année à tous les salariés de l'EFS, des vœux de bonne santé pour laquelle nous continuerons d'œuvrer afin de la préserver, et ce, par tout moyen dont dispose les élus, les membres de la CSSCT.

Nos actions sont uniquement orientées vers cet objectif. Malgré le mécontentement de la direction, qui perçoit cela comme une contrainte et un abus de procédure, nous sommes accusés de générer des risques psychosociaux au sein de leur équipe. Cette équipe doit cependant mettre en place des mesures correctives afin d'éviter tout danger pour la santé et la sécurité des salariés. Et ainsi ne pas dégrader leur santé.

Des vœux de bonheur et de bien-être, en nous opposant aux projets de la direction qui ont pour seule finalité: L'économie, sans se soucier de la qualité de vie au travail ni de la conciliation vie professionnelle/vie privée ni même de la qualité des services rendus. C'est le cas du projet insensé de réorganisation des activités IH et Délivrance, qui supprimerait plus de postes qu'il n'en créerait.

Les équipes sont déjà bien chargées en travail voire surchargées ce qui entraîne des risques psychosociaux (RPS), des troubles musculo-squelettiques (TMS) et un risque accru de burn out pour de nombreux techniciens, avec une prévalence notable pour les travailleurs de nuit.

L'ombre de Prisme plane également sur le personnel de la collecte.

Nous espérons que le projet qui en découlera sera en adéquation avec la réalité du terrain, afin de préserver et de renforcer les équipes. C'est du moins le message que nous envoie la direction de ce département, qui place les salariés au centre de l'organisation et apporte des améliorations significatives aux conditions de travail. Nous voulons y croire !

Des vœux de prospérité bien modestes au regard des négociations salariales et des classifications retardées en raison de l'absence d'un budget dédié et consolidé, dans un contexte politique figé en ce début d'année.

Nous pourrions souhaiter de l'amour et de l'eau fraîche, mais là encore, le bât blesse. Monsieur le président du CSE de l'EFS IDF, vous avez retiré les fontaines à eau en début d'année 2024 pour quelques deniers, sans aucune considération pour la santé ou le confort des salariés et en contradiction avec le plan d'action PAPRI Pact 2024. Cette décision unilatérale a été prise sans directive nationale en ce sens. Certes vous avez une délégation de pouvoir pour représenter le national, mais cela ne vous exonère pas de consulter les instances représentatives et vos supérieurs.

Notre dernier vœu est pour la direction : Que vos objectifs professionnels soient atteints sans occulter le bien-être et le développement personnel de l'ensemble des salariés. Le succès ne se mesure pas seulement par les réalisations professionnelles, mais aussi par la qualité de vie et les relations humaines.

3/L'UNSA DÉNONCE: La direction ne respecte pas nos accords: L'ANAT, la convention collective, les avenants...

- **Les bulletins annexes ne mentionnent pas les modifications de badgeage à l'initiative de l'encadrement.** L'UNSA rappelle que ce n'est pas au salarié de justifier les heures supplémentaires effectuées, mais à l'employeur de prouver que ces heures sont injustifiées. Les salariés qui sont obligés d'effectuer des HS sans les signaler se voient amputer de ces heures.

Article L1222-1 : Le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi, ce qui implique que **l'employeur doit respecter les heures réellement travaillées par le salarié.**

- Lors du CSE de décembre 2024, concernant la collecte événementielle à l'Hôtel de Ville de Paris, Mr Noël a indiqué que le personnel n'ayant pu manger sur place le midi et/ou le soir bénéficierait de la prime panier. Cependant, nous avons eu des retours de salariés concernés qui n'ont pas perçu cette prime.

- **L'accord restauration prévoit:**

Une prime panier collecte pour 1 départ en collecte avant 11h30 + 1 retour après 13h30 ou 1 départ entre 11h30 et 12h 30 ou 1 retour après 20h30, **PLUS le cumul de la prime panier « autre »** pour tout personnel en heure, présent sur l'intégralité de la plage 11h30-14h30 et au-delà de 20h30.

- **Collecte mobile : Pourquoi la planification ne précise pas les horaires de travail, sur la période de 8 semaines comme le prévoit l'ANAT ?** (Exemple : 23 collectes sur 8 semaines, soit ¼ des collectes non planifiées) **L'UNSA rappelle que l'ANAT prévoit:**

3.1.2. Planification des durées quotidiennes et hebdomadaires de travail

Au moins 15 jours avant le début de la période, chaque personnel reçoit un planning prévisionnel individuel pour 8 semaines. **Ce planning mentionne la planification des horaires quotidiens et hebdomadaires de travail.** Il fait aussi apparaître les repos hebdomadaires, les jours RTT, les congés payés et les repos de toute nature. **Le planning ne peut pas être modifié pour réajuster les horaires du salarié sur le reste de la période en fonction du temps de travail réellement effectué sur les premières semaines de la période de 8 semaines.**

La planification des jours de formations acceptées par l'employeur et l'appel au don ne sont pas des motifs autorisant la modification du planning. **Les modifications exceptionnelles ne remettront pas en cause les congés, jours de repos et JRTT validés.**

Si vous avez des interrogations, des réclamations, des revendications et face à toute situation qui pourrait représenter un risque pour la santé physique et morale de tout salarié, n'hésitez pas à nous solliciter.

Vos élus UNSA sont là pour ça.





4/L'UNSA VOUS INFORME

AVANTAGES RESTAURATION

Au moment des négociations, les organisations syndicales et la direction étaient d'accord sur les termes et l'esprit de l'avenant :

Les mêmes avantages pour tous, pour chaque jour de travail !

Mais 3 mois après la mise en place de cet avenant, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. Des dérives s'installent déjà, mettant en évidence des pratiques très hétérogènes, et également, dans certaines régions, des techniques visant à planifier les personnels sur des horaires qui ne déclenchent aucun avantage restauration. C'est inadmissible et contraire à l'objectif d'attractivité recherché !

Est-ce lié à des consignes nationales ou des interprétations régionales ???

Quoiqu'il en soit, la Direction Nationale doit tenir ses engagements !

Vous perdez des avantages restauration ?

Vous avez des jours de travail sans avantage restauration ?

Vos horaires changent pour vous supprimer des primes ?

Répondez à notre enquête !

ENQUÊTE



Cette enquête vise à répertorier toutes les disparités d'attribution des avantages restauration entre les sites et les régions, et à avoir une meilleure visibilité sur les horaires de travail planifiés pour lesquels vous ne bénéficiez d'aucune prime repas et d'aucun Ticket Restaurant.

A l'appui de vos réponses, l'UNSA défendra la juste application de l'accord.

Répondez nombreux !

Contact : efs@unsa.org

5/DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DES ASC (Activités Sociales et Culturelles)



Le 13 janvier 2025, votre bureau des ASC (Activités Sociales et Culturelles) a eu le plaisir de rejoindre les équipes de Rungis. Bernadette, la secrétaire administrative, et les membres du bureau des ASC mettent tout en œuvre, le plus rapidement possible, pour assurer la transition et pour que le déménagement ait le moins d'impact sur la gestion des dossiers des activités sociales et culturelles. Le nouveau numéro de téléphone pour joindre Bernadette est le: 01.43.24.14.81 en cas de difficulté, elle sera joignable au: 07.61.78.07.53

Bonjour Rungis et merci aux équipes qui sont venus nous accueillir et partager la galette des rois



Atila, Antoine, Bernadette, Fabienne, Laetitia et Sophie (déjà à son poste de travail)

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo EVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur Versailles
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)

Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.Debré
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation

Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur Ivry sur Seine



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis :** Blandine MIGNEN
Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Martine BELVIGNE **HEGP/Necker/Béclère :** Muriel TOURNIER BEDOUET
Bichat/Beaujon : Atila BAYRAKTAR **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER **Rungis :** Alexia DINIZ
Mondor/Créteil : Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr